

FOIRE AUX QUESTIONS PROGRAMME PROJET DE RECHERCHE EN ÉQUIPE

Est-ce un nouveau programme?

Non. C'est le même que celui qui a été implanté en 2001. Il est cependant nouveau par rapport au programme **Soutien aux équipes de recherche** offert antérieurement par le Fonds FCAR. Vous pouvez consulter un tableau comparatif présentant les différences entre les deux programmes en [cliquant ici](#).

Est-ce que le projet de recherche doit s'inscrire à l'intérieur des priorités gouvernementales?

Non. Le projet doit cependant s'inscrire à l'intérieur d'une des dix grandes thématiques de recherche couvertes par le Fonds Nature et Technologies. Pour une description de ces grandes thématiques, [cliquez ici](#).

Dans un contexte privilégiant la résolution de problèmes, la recherche fondamentale est-elle désavantagée?

Non. Le programme n'impose aucune restriction quant à la nature de la recherche à effectuer, en autant qu'il s'agisse d'un projet pouvant se réaliser à l'intérieur d'une période de trois ans.

Combien de projets de recherche seront retenus en 2005?

Compte tenu des crédits budgétaires disponibles, l'organisme pourra financer entre 20 et 30 projets de recherche. La compétition sera d'autant plus vive qu'il n'y a pas eu de concours l'an dernier. C'est donc deux cohortes de chercheurs qui se présenteront au concours cette année. Il sera éventuellement possible de connaître le nombre de demandes en préparation en consultant notre site.

Est-il exact que les subventions ne sont pas renouvelables?

Oui. Le projet de recherche soumis doit être réalisé à l'intérieur d'une période de trois ans.

Quel est le nombre idéal de membres que doit compter une équipe?

Il n'y a pas de nombre idéal. Une équipe doit compter le nombre nécessaire de chercheurs pour réaliser le projet de recherche à l'intérieur d'une période de trois ans. Ce nombre peut varier selon la nature des activités proposées par les diverses équipes.

Est-ce qu'une équipe peut comprendre cinq chercheurs et plus?

Tout à fait. Voir la réponse à la question précédente.

Est-ce que la subvention octroyée par le Fonds Nature et Technologies permettra de financer totalement le projet de recherche proposé?

Oui. Si les prévisions budgétaires sont bien justifiées et pertinentes. Le Fonds accordera le montant demandé jusqu'à un maximum de 100 000 \$ par année. Cet aspect des prévisions budgétaires est à ce point important qu'un critère d'évaluation lui est directement consacré. Il appartient aux chercheurs d'être vigilants à cet égard.

Qu'entendez-vous par « projet de recherche porteur et novateur »?

Un projet novateur est un projet de recherche qui sort des sentiers battus. Il innove sur un ou plusieurs volets, que ce soit au plan de la théorie, à celui de l'objet exploré ou encore de la méthodologie utilisée. La nouveauté pour la nouveauté n'est cependant pas suffisante en elle-même, voilà pourquoi le projet doit être porteur, i.e. être susceptible de conduire ou de déboucher sur de nouvelles idées, de nouvelles solutions, de nouvelles applications, de nouvelles manières d'aborder une question, etc.

Quelles sont les dépenses permises?

La subvention octroyée par l'organisme doit être utilisée pour défrayer les coûts directs de la recherche. Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- Rémunération :
 - Étudiants de 1^{er} cycle
 - Étudiants de 2^e cycle
 - Étudiants de 3^e cycle
 - Stagiaires de recherche postdoctorale
 - Professionnels de recherche
 - Techniciens de recherche
 - Chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue

- Frais de déplacement et de séjour
- Matériel et fournitures de recherche
- Frais de transport de matériel et d'équipements
- Frais de location d'équipements
- Achat de services informatiques et de communication
- Frais de production, d'édition ou de reprographie
- Frais de traduction